

**❖ Conjoncture**

Le marché des produits laitiers caprins a confirmé en 2007 les tendances positives que la filière connaît depuis plusieurs années :

- La **consommation** intérieure de fromages de chèvre est en **légère hausse** (+1,4%). Le mix produit est comme d'habitude favorable aux entrées de gamme (bûchettes), sans toutefois affecter le prix moyen, en hausse lui aussi de +1,3%. Globalement, l'évolution en valeur du marché intérieur des fromages de chèvre reste largement positive (+2,7%).
- Les **fabrications** de fromages de chèvre **évoluent toujours positivement**, sur un rythme toutefois moins soutenu que les années précédentes. Elles progressent tout de même de 2,9%.
- La filière caprine ne dispose pas de statistiques concernant les **ventes en RHF et les exportations**. On estime toutefois que ces deux marchés sont **très bien orientés**. Le dynamisme du marché à l'export, notamment, explique largement le rythme toujours croissant des fabrications.

Alors que le marché dynamique entraîne un fort besoin en matière première, **la collecte de lait de chèvre n'a pas progressé** en 2007, pour la première fois depuis des années. Cette donnée masque cependant des différences importantes entre régions :

- C'est en région Poitou-Charentes, qui représente plus de 50% de la collecte Française, et dans le Centre que la baisse est la plus nette (-2%)
- En Pays de la Loire, dans le sud-ouest et en Rhône-Alpes, la tendance reste positive.

Ce recul de la collecte est donc particulièrement important dans les régions où la concurrence avec les céréales est forte. La mauvaise qualité des fourrages récoltés en 2007, suite aux intempéries du printemps et de l'été a également impacté négativement la production de lait à l'automne, et cette tendance s'accroît sur les premiers mois de la collecte 2008.

Pour compenser le manque de lait, les **importations ont atteint des niveaux historiques** : +36% par rapport à l'année 2006, où elles étaient déjà exceptionnellement hautes. Elles ont dépassé en 2007 le seuil symbolique des 100 millions de L, et représentent aujourd'hui 23% de la collecte nationale annuelle.

**❖ Prix du lait de chèvre**

Après les hausses spectaculaires de l'année 2007, **les prix des aliments pour animaux restent en forte progression** sur le début de l'année 2008, avec notamment une nette augmentation des déshydratés (luzerne, pulpes, aliments fibreux). La FNEC a donc renouvelé l'enquête de prix qu'elle avait réalisée à l'automne 2007, pour estimer de façon concrète l'impact de ces nouvelles hausses sur le coût de production du lait de chèvre.

D'autre part, la campagne de lactation 2007-2008 est également caractérisée par une **diminution des performances laitières des animaux**, liée en grande partie aux **mauvaises conditions climatiques** du printemps et de l'été 2007, qui n'ont pas permis de récolter des fourrages de qualité, ni de faire pâturer les animaux dans de bonnes conditions. Grâce à une enquête auprès d'éleveurs et de techniciens de contrôle laitier, les pertes laitières moyennes ont pu être estimées à 100L par chèvre par lactation. Combinées à des hausses de prix de 1 à 30% selon les aliments, **l'augmentation moyenne des coûts de production pour des systèmes optimisés est de 20€ / 1000 L.**

Pour les **systèmes les plus fragiles** (paille), le surcoût alimentaire dépasse les **50€ / 1000L**, même sur des systèmes optimisés (900L par chèvre). Sur des **cas réels**, en utilisant les données du réseau BTE / GTE (près de 400 exploitations) le surcoût alimentaire est estimé en moyenne à **25 € / 1000 L**, et **un quart des exploitations** subit une hausse de **36€ / 1000 L**. En se basant uniquement sur les chiffres moyens, on risque donc de mettre à l'écart un nombre important d'éleveurs.

A cela, s'ajoutent d'autres facteurs qui diminuent les marges des ateliers caprins :

- d'autres éléments impactant le coût de production connaissent également des hausses : les carburants ainsi que les engrais et amendements, et l'entretien des machines augmentent de **0 à 5 € / 1000 L** les coûts de production selon les systèmes.
- le décalage entre les augmentations de charge et les augmentations sur le prix du lait pèse lourdement sur les trésoreries,
- les conditions climatiques de cette année suscitent de nouvelles inquiétudes pour les éleveurs : une deuxième année difficile est à craindre, et risque d'être catastrophique pour les trésoreries.

Dans ces conditions, et malgré les hausses du prix du lait de chèvre réalisées sur le début de l'année, la FNEC a demandé aux entreprises de donner un signal fort sur le prix du lait de chèvre, en **augmentant le prix du lait de chèvre de 50€ / 1000 L.**

## ❖ Le plan de pérennisation de la filière

Les représentants de l'ensemble de la filière caprine se sont réunis le 12 décembre 2007 à la Maison du Lait, à Paris, pour un séminaire sur le thème «**quel avenir pour la filière caprine française ?**». Ce séminaire était la conclusion d'une analyse prospective menée depuis plusieurs mois par l'interprofession caprine, l'ANICAP, et qui a été partagée récemment avec les représentants des plus grandes entreprises caprines.

Premier constat : **malgré un marché des produits au lait de chèvre est dynamique, la collecte française en 2007 n'a pas progressé**. Elle est aujourd'hui bien insuffisante pour répondre aux besoins des transformateurs, qui ont du avoir recours à des importations importantes de lait en provenance d'Espagne et des Pays-Bas, afin d'assurer leur production. Cette **dépendance** de plus en plus forte des entreprises **vis-à-vis de l'approvisionnement extérieur** est considérée par l'interprofession caprine comme une **fragilité majeure** pour la filière.

C'est pourquoi les représentants de la filière souhaitent aujourd'hui **consolider la production de lait de chèvre sur le territoire français**. Pour cela, plusieurs axes de travail ont été définis :

- **restaurer la confiance des producteurs en l'avenir de la filière** : C'est en poursuivant une politique de dialogue, et de juste prix pour tous, qui a notamment abouti en 2008, pour faire face à une conjoncture exceptionnelle, à des hausses de prix de 8 à 12% du prix du lait de chèvre, que les éleveurs retrouveront leur confiance en l'avenir.
- **améliorer le revenu et les conditions de travail des éleveurs** : Donner à chaque élevage les outils techniques pour être une exploitation viable économiquement, vivable en termes de temps de travail, et transmissible doit permettre d'assurer la pérennité de la filière.

L'interprofession caprine nationale a pris acte de ces orientations, et s'est chargée de les retranscrire dans son programme d'action, afin d'accompagner la filière caprine française dans un développement harmonieux, profitable à l'ensemble des acteurs économiques de la filière. C'est la naissance du « **plan de pérennisation** » de la filière caprine. Le premier volet de ce plan, qui est en cours de construction, est **co-financé dès l'année 2008 par l'ANICAP et l'Office de l'Élevage**.

L'objectif est de créer un « **socle national** » qui pourra être repris et décliné par les régions, les entreprises, et toutes les structures caprines. Pour cela, un programme en 3 axes sera développé :

### **Axe 1 : améliorer l'efficacité et la cohérence de l'appui technico-économique des éleveurs caprins**

Un appui technique efficace passe notamment par l'harmonisation et la mise en cohérence des conseils techniques dans la filière.

Une « **grille de diagnostic** » sera notamment construite et diffusée largement, pour servir de référence commune pour tous les intervenants qui font du conseil en élevage caprin. Elle sera accompagnée **d'outils pratiques** pour conseiller les éleveurs techniquement en cas de dérive sur l'un des critères de cette grille de diagnostic.

### **Axe 2 : favoriser l'installation et la transmission, améliorer la formation**

Il s'agit notamment **d'inciter les régions** et les départements à mettre en place des démarches afin de favoriser l'installation et la transmission des exploitations caprines. Pour cela, des **échanges** seront créés entre les départements qui ont déjà mis en place des actions, et ceux qui l'envisagent, de manière à faciliter le transfert d'expérience.

Sur le volet de la formation, il paraît intéressant de **resserrer les liens** entre les organismes de **formation** et les professionnels de la **filière**, pour adapter au mieux les contenus des formations aux réalités de la production.

### **Axe 3 : communiquer**

Afin d'inciter des jeunes à s'installer dans la production caprine, il est indispensable de mettre en place une **communication positive et réaliste** sur le métier d'éleveur caprin.

D'autre part, le succès de ce plan dépend en grande partie de la mobilisation de l'ensemble des structures de la filière. La communication concernant ce plan sera donc particulièrement importante, car elle permettra de **donner de la lisibilité et de la cohérence** dans les différentes actions. Elle indiquera aussi sans équivoque le dynamisme et l'engagement de toute la filière dans cette démarche.

**Ce plan de pérennisation sera officiellement lancé à Capr'inov les 26 et 27 novembre 2008. Un site internet dédié sera alors mis en ligne, afin de donner à tous les éleveurs un accès simple et gratuit à tous les outils issus de ce plan.**

## ❖ Suivi des questions sanitaires

**TREMBLANTE** : Depuis le mois de février 2005, tous les caprins de plus de 18 mois qui arrivent à l'abattoir et à l'équarrissage étaient soumis à un test de dépistage de la tremblante. Les résultats de cette surveillance ont confirmé que la tremblante caprine est une **maladie très rare sur le territoire français** : près de 500 000 tests ont été réalisés en 3 ans, et seuls 24 cas de tremblante ont été détectés. Ces nombreux tests ont permis de faire progresser les connaissances sur la tremblante. Conformément aux nouvelles recommandations de l'AFSSA, la **pression de surveillance a donc pu être « relâchée »** à partir du 1<sup>er</sup> février 2008, en particulier pour les tests à l'abattoir qui concernent aujourd'hui 9,1% des caprins de plus de 18 mois (conformément à la réglementation européenne). Les tests restent cependant systématiques à l'équarrissage.

Afin de tenir compte de l'évolution des connaissances scientifiques, un **nouvel arrêté concernant la police sanitaire** caprine est actuellement en cours de relecture par l'AFSSA, et il devrait être publié dans le courant de l'année 2008. Il prévoit notamment la prise en compte différente des cas de **tremblante classique et de tremblante atypique**. Cette évolution ne prévoit pas de remise en cause du protocole dérogatoire à l'abattage total, spécifique à la filière caprine française.

**FCO** : Depuis le mois de juillet 2007, la France est touchée, comme plusieurs pays du Nord de l'Europe, par une épizootie de fièvre catarrhale ovine d'un sérotype qui n'était pas présent en Europe auparavant. Les **cas caprins** répertoriés semblent **peu nombreux**, mais il reste très difficile **d'obtenir des informations** sur l'impact de cette souche de la maladie sur les caprins laitiers : les experts eux-mêmes sont divisés. Dans ce contexte flou, la FNEC a rédigé et diffusé **une note pour faire le point sur les informations disponibles**, et les hypothèses envisageables pour la filière caprine. Cette note, rédigée en collaboration avec des experts de la FNGDS, de l'Institut de l'Élevage, de l'Agence du Médicament Vétérinaire, et de l'AFSSA est disponible sur le site internet de la FNEC.

Depuis lors, deux notes de service publiées par la DGAL ont permis de clarifier deux points importants :

- Il n'y a pas de délai d'attente après la vaccination,
- Des études sont en cours pour déterminer si une deuxième injection est nécessaire. En attendant, le laboratoire qui fournit les vaccins recommande d'effectuer une deuxième injection après 28 jours.

## ❖ Etiquetage de la matière grasse

Dans un souci de meilleure information du consommateur, le nouveau « décret fromage » impose l'affichage de la **matière grasse sur produit fini à la sortie de l'atelier** de transformation, au lieu du gras / sec.

Ces nouvelles règles posent de **réelles difficultés d'application pour les producteurs fromagers fermiers**, en particulier du fait de la grande variabilité du taux de matière grasse de leurs fromages. Depuis plusieurs années, la FNEC et la FNPL ont donc rencontré à plusieurs reprises les administrations concernées, afin de trouver une solution compatible avec les pratiques fermières.

Sur proposition de la DGCCRF et de la FNEC, une étude, pilotée par le Centre Fromager de Carmejane et l'Institut de l'Élevage, a été réalisée en 2007 grâce à des financements de l'ANICAP et de l'Office de l'Élevage. Au vu de ces dernières données, la FNEC a réaffirmé auprès de la DGCCRF que l'indication d'une teneur en matière grasse sur un fromage fermier serait une donnée trop approximative pour donner au consommateur une information valable sur le produit qu'il consomme. Dans ce contexte, et afin de ne pas induire en erreur les consommateurs, la seule alternative satisfaisante pour les professionnels est une indication non chiffrée du type « **au lait entier** (non standardisé) ».

Cette position commune FNEC / FNPL / CNAOL a été rappelée une nouvelle fois au mois de mai. Une consultation interministérielle est actuellement en cours pour étudier cette proposition.

### Et en attendant ... ?

Le décret fromage est applicable depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007. Pour les éleveurs fermiers, il doit donc être pris en compte dès aujourd'hui, avant même de savoir s'il va évoluer :

- Les éleveurs qui, dans le cadre de leur gestion de stock habituelle ont encore des **étiquettes** correspondant à **l'ancienne réglementation** peuvent demander au cas par cas des dérogations pour **continuer à les utiliser**.
- Pour les autres éleveurs, la FNEC recommande de **ne pas indiquer de valeur de matière grasse sur l'étiquette**, mais de faire quelques analyses (une grande tolérance sera accordée sur la variabilité), et d'indiquer la matière grasse sur un autre support (cf. tableau ci-dessous).

Circuit et mode de commercialisation	Type d'indication
Par le producteur fermier directement au consommateur final (à la ferme, marchés)	Pas d'indication de la matière grasse (Décret fromage art.21)
Vente en vrac à un intermédiaire	Indication de la matière grasse sur l'emballage, sur le récipient, ou sur les documents commerciaux. (Décret fromage art.20)
Vente en pré-emballé à un intermédiaire	Indication de la matière grasse sur une contre-étiquette (comportant notamment le n° de lot et/ou le code-barre). (Décret fromage art.20)

## ❖ Le « bilan de santé » de la PAC

Même si les **éleveurs caprins** n'ont jamais touché d'aide directe sur la production laitière, ils **sont concernés** par les évolutions de la PAC : soit parce qu'ils bénéficient d'aides sur leurs autres productions, soit parce que ces aides influent de toutes façons sur l'ensemble de la dynamique du monde agricole.

En cette année 2008 marquée par des envolées de prix spectaculaires sur les matières premières, c'est tout **l'équilibre entre les productions végétales et**

**l'élevage** qui doit être revu. Le bilan de santé de la PAC donne une occasion d'agir concrètement sur cet équilibre, ce qui entraîne bien sûr beaucoup de question et de débats : place de l'herbe, équilibres entre filières, impacts sur les revenus....

La FNEC participe à ce débat, et a d'ores et déjà entamé des démarches auprès des pouvoirs publics, et des autres filières, **afin que la filière caprine ne soit pas oubliée** lors de ce bilan de santé.

## ❖ Le site internet de la FNEC : un outil d'information et de communication efficace

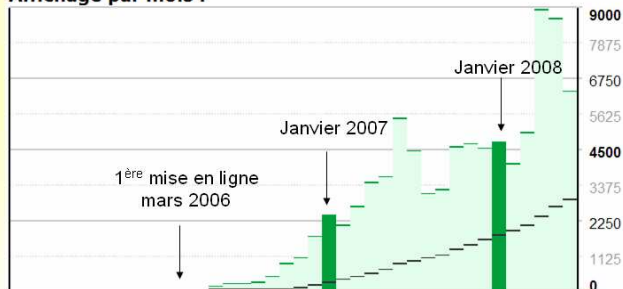
En ligne depuis mars 2006, le site internet de la FNEC a vu sa **fréquentation augmenter régulièrement** depuis sa création. Aujourd'hui, plus de 250 visiteurs viennent chaque jour y chercher de l'information caprine. Les différentes rubriques se partagent équitablement ce succès :

- 31% des visites concernent la rubrique « du côté des syndicats départementaux, où l'on peut trouver les coordonnées des **structures caprines régionales et départementales**,
- 31% des visites concernent les **documents d'archive** : les anciennes notes « quinzo », les anciens rapports d'activités sont toujours consultés longtemps après leur mise en ligne, car ils permettent souvent de faire un point complet sur des dossiers de fond,
- 28% des visites concernent les **documents d'actualité** des « activités de la FNEC » : les notes « quinzo », le rapport d'activité et les informations sur la réglementation fermière sont particulièrement suivis,
- Les rubriques plus petites sur la **présentation des organismes de la filière** sont aussi consultées très régulièrement
- L'unique article qui fait le lien vers le contenu du CD-Rom sur le **programme « travail »** a reçu à lui seul près de 1000 visites.

Le site internet de la FNEC est donc **un outil vivant et efficace** pour diffuser de l'information sur la filière caprine : connaissance de la filière, actualités, articles de fond...

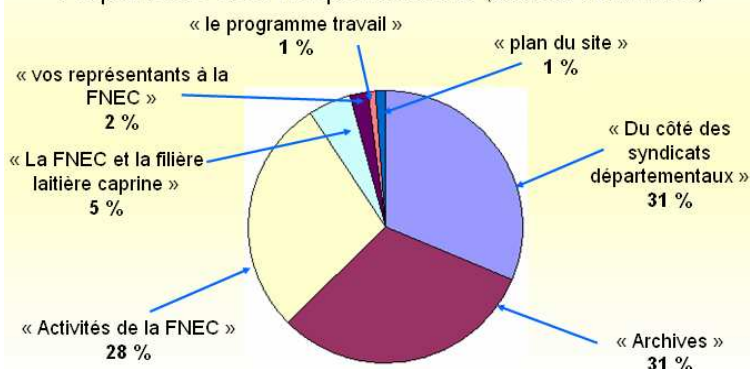
Fréquentation du site (arrêtées au 25/06/08)

Affichage par mois :



Une fréquentation en hausse régulière depuis la création du site

Répartition des fréquentations (arrêtées au 25/06/08)



### AGENDA DU 2<sup>EME</sup> SEMESTRE 2008

**2 octobre – Le Pradel (07)**  
Journée Portes Ouvertes du PEP caprin  
Rhône Alpes

**16 octobre – Carmejane (04)**  
Rencontres du Fromage Fermier

**26 & 27 novembre - Niort**  
Capr'inov

**10 décembre – Maison du Lait (Paris)**  
Journée d'information sur la réglementation laitière fermière

### Pour plus d'informations

Retrouvez toutes les informations de la FNEC sur le site [www.fnec.fr](http://www.fnec.fr)

Votre contact à la FNEC : Gwenaëlle GARNIER - [gwenaelle.garnier@fnpl.fr](mailto:gwenaelle.garnier@fnpl.fr)

Tél : 01 79 70 71 07 - Fax : 01 42 80 63 80